



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/85/47  
1er mai 2020

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quatre-vingt-cinquième réunion  
Montréal, 25 – 29 mai 2020  
Reportée: 19 – 22 juillet 2020\*

**PROPOSITION DE PROJET : SIERRA LEONE (LA)**

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, cinquième tranche) PNUE et ONUDI

\* A cause du coronavirus (COVID-19)

**FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS**

**Sierra Leone**

| (I) TITRE DU PROJET                   | AGENCE                   | RÉUNION D'APPROBATION | MESURE DE RÉGLEMENTATION |
|---------------------------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------|
| PLAN D'ÉLIMINATION DES HCFC (PHASE I) | PNUE (PRINCIPALE), ONUDI | 65 <sup>e</sup>       | 35 % D'ICI 2020          |

| (II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (ANNEXE C GROUPE L) | ANNEE : 2018 | 0,57 (TONNE PAO) |
|---|--------------|------------------|
|   |              |                  |

| (III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (TONNES PAO) |         |        |                         |               |           |          |                         | ANNEE : 2018               |                                |
|--|---------|--------|-------------------------|---------------|-----------|----------|-------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| Produits chimiques   | Aérosol | Mousse | Lutte contre l'incendie | Réfrigération |           | Solvants | Agent de transformation | Utilisation en laboratoire | Consommation totale du secteur |
|  |         |        |                         | Fabrication   | Entretien |          |                         |                            |                                |
| HCFC-22  |         |        |                         |               | 0,57      |          |                         |                            | 0,57                           |

| (IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (TONNES PAO)       |      |  |      |
|---|------|--|------|
| Référence 2009 – 2010 :                             | 1,70 | Point de départ des réductions globales durables : | 1,67 |
| CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (TONNES PAO) |      |  |      |
| Déjà approuvée :                                    | 0,58 | Restante :   | 1,09 |

| (V) PLAN D'ACTIVITÉS |                                  | 2020   | Total  |
|----------------------|----------------------------------|--------|--------|
| PNUE                 | ÉLIMINATION DES SAO (TONNES PAO) | 0,06   | 0,06   |
|                      | FINANCEMENT (\$ US)              | 23 730 | 23 730 |

| (VI) DONNÉES DU PROJET   |                 | 2011            | 2012   | 2013   | 2014   | 2015 | 2016   | 2017   | 2018 | 2019   | 2020   | TOTAL   |         |
|--|-----------------|-----------------|--------|--------|--------|------|--------|--------|------|--------|--------|---------|---------|
| Limites de consommation du Protocole de Montréal                         |                 | S.O.            | S.O.   | 1,67   | 1,67   | 1,50 | 1,50   | 1,50   | 1,50 | 1,50   | 1,09   | S.O.    |         |
| Consommation maximale admissible (tonnes PAO)                            |                 | S.O.            | S.O.   | 1,67   | 1,67   | 1,50 | 1,50   | 1,50   | 1,50 | 1,50   | 1,09   | S.O.    |         |
| Financement convenu (\$ US)  | PNUE            | Coûts de projet | 25 000 | 0      | 23 000 | 0    | 0      | 20 000 | 0    | 21 000 | 0      | 21 000  | 110 000 |
|  |                 | Coûts d'appui   | 3 250  | 0      | 2 990  | 0    | 0      | 2 600  | 0    | 2 730  | 0      | 2 730   | 14 300  |
|  | ONUUDI          | Coûts de projet | 50 000 | 0      | 0      | 0    | 0      | 50 000 | 0    | 0      | 0      | 0       | 100 000 |
|  |                 | Coûts d'appui   | 4 500  | 0      | 0      | 0    | 0      | 4 500  | 0    | 0      | 0      | 0       | 9 000   |
| Financement approuvé par ExCom (\$ US)                                   | Coûts de projet | 75 000          | 0      | 23 000 | 0      | 0    | 70 000 | 0      | 0    | 21 000 | 0      | 189 000 |         |
|  | Coûts d'appui   | 7 750           | 0      | 2 990  | 0      | 0    | 7 100  | 0      | 0    | 2 730  | 0      | 20 570  |         |
| Financement total demandé pour approbation à la présente réunion (\$ US) | Coûts de projet | 0               | 0      | 0      | 0      | 0    | 0      | 0      | 0    | 0      | 21 000 | 21 000  |         |
|  | Coûts d'appui   | 0               | 0      | 0      | 0      | 0    | 0      | 0      | 0    | 0      | 2 730  | 2 730   |         |

|  |                     |
|--|---------------------|
| <b>Recommandation du Secrétariat :</b> | APPROBATION GLOBALE |
|--|---------------------|

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la Sierra Leone, le PNUE, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté une demande de financement pour la cinquième et dernière tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 21 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 2 730 \$ US pour le PNUE seulement.<sup>1</sup> La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la quatrième tranche et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2020 et 2021.

### Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement de la Sierra Leone a estimé une consommation de 0,56 tonne PAO de HCFC en 2019, ce qui est inférieur de 67 pour cent à la valeur de référence pour la conformité. La consommation de HCFC de 2015 à 2019 est indiquée au Tableau 1.

**Tableau 1. Consommation de HCFC en Sierra Leone (données de l'article 7, période de 2015 – 2019)**

| HCFC-22               | 2015  | 2016  | 2017  | 2018  | 2019* | Référence |
|-----------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-----------|
| Tonnes métriques (tm) | 18,02 | 11,00 | 10,35 | 10,28 | 10,18 | 30,91     |
| Tonnes PAO            | 0,99  | 0,61  | 0,57  | 0,57  | 0,56  | 1,70      |

\* Consommation estimée de HCFC basée sur les quotas émis en 2019.

3. Le HCFC-22, le seul HCFC importé, est utilisé pour entretenir les équipements de réfrigération et de climatisation. Selon les données communiquées à la 83<sup>e</sup> réunion,<sup>2</sup> la consommation de HCFC-22 en 2014 de 26,70 tm a été attribuable à la demande importante pour les frigorigènes à des fins médicales en raison de l'épidémie d'Ebola. Depuis lors, la consommation de HCFC-22 a diminué, ceci étant attribuable à la mise en œuvre des activités du PGEH, *entre autres* : l'application du programme d'octroi de permis et de quotas, le programme de formation aux bonnes pratiques d'entretien, l'assistance technique fournie au secteur de la réfrigération, la sensibilisation aux technologies à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRP) et l'utilisation des équipements de réfrigération et de climatisation sans HCFC-22, les autres réfrigérants dans le secteur.

### *Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays*

4. Dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme du pays de 2018, le gouvernement de la Sierra Leone a communiqué des données sur la consommation sectorielle de HCFC conformes aux données déclarées en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal. Le rapport de mise en œuvre du programme de pays de 2019 sera présenté d'ici le 1<sup>er</sup> mai 2020.

### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la quatrième tranche du PGEH

#### *Cadre juridique*

5. En plus du programme d'octroi de permis et de quotas pour les importations de HCFC, le gouvernement de la Sierra Leone a établi un système de certification pour les techniciens de réfrigération et un système d'enregistrement pour les importateurs impliqués dans les SAO et les solutions de remplacement. L'Association de la réfrigération et des ingénieurs dispose du mandat pour contrôler les interventions de tous les techniciens d'entretien des équipements de réfrigération. Le Comité national de l'ozone et le ministère du Commerce sont également impliqués.

<sup>1</sup> Conformément à la lettre du 5 mars 2020 du Département de l'environnement de la Sierra Leone au Secrétariat.

<sup>2</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/83/35

6. Le gouvernement de la Sierra Leone a confirmé que le règlement SAO de 2011 mis à jour, relatif aux importations de tous les SAO y compris les HCFC, est toujours en vigueur ; les autorités fiscales de la Sierra Leone (Département des douanes) surveillent l'importation de toutes les substances contrôlées, y compris celles qui ont déjà été éliminées. Un permis est automatiquement refusé si une substance contrôlée qui a déjà été éliminée apparaît dans l'application ; et aucune importation illégale de telles substances n'a été signalée. Les techniciens ont l'obligation d'alerter l'Unité nationale de l'ozone s'ils remarquent la présence sur le marché domestique de réfrigérants qui ont déjà été éliminés. Le nouveau système électronique, le Système d'administration cadastrale environnemental (ECAS), facilite l'enregistrement des importateurs et le processus de demande de permis et de quotas d'importation. Des discussions sont en cours pour la coordination de l'ECAS avec les douanes.

#### *Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération*

7. Les activités suivantes ont été mises en œuvre :

- (a) Au total, 60 préposés aux douanes ont été formés à l'identification des réfrigérants à l'aide d'un identificateur, à la surveillance et la prévention du commerce illégal des SAO, à l'application du programme d'octroi de permis et de quotas, et aux problèmes généraux liés au Protocole de Montréal ;
- (b) Au total, 100 techniciens de réfrigération et de climatisation ont été formés à l'Institut technique du gouvernement, dont 79 ont été agréés par l'autorité compétente de l'Agence de protection de l'environnement pour l'application des pratiques telles que définies dans le règlement SAO de 2011 mis à jour ; et
- (c) Des équipements de formation (par exemple, des pompes à vide, des détecteurs de fuites, des outils de brasage et d'autres outils de base) ont été achetés et distribués aux centres d'excellence et à l'Institut technique du gouvernement ; ces centres seront utilisés pour la formation approfondie des techniciens et des étudiants professionnels de réfrigération et de climatisation (solde de financement de la troisième tranche).

#### *Unité de mise en œuvre et de suivi du projet (PMU)*

8. La gestion du projet est réalisée par l'intermédiaire de l'Unité nationale de l'ozone avec l'aide d'un consultant (pour une dépense totale de 3 000 \$ US jusqu'en mars 2020). Pendant la quatrième tranche a eu lieu la surveillance de la mise en œuvre du projet et de la collecte de données pour mesurer le progrès en fonction de critères de performance.

#### Décaissement du financement

9. En date de mars 2020, des 189 000 \$ US approuvés jusqu'à maintenant, 186 280 \$ US avaient été décaissés (soit 86 280 \$ US pour le PNUE et 100 000 \$ US pour l'ONUDI), comme indiqué au Tableau 2. Le solde de 2 720 \$ US sera décaissé en 2020.

**Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH de la Sierra Leone (\$ US)**

| Tranche   |          | PNUE   | ONUDI   | Total   | Taux de décaissement (%) |
|-----------|----------|--------|---------|---------|--------------------------|
| Première  | Approuvé | 25 000 | 50 000  | 75 000  | 100                      |
|           | Décaissé | 25 000 | 50 000* | 75 000  |                          |
| Deuxième  | Approuvé | 23 000 | 0       | 23 000  | 100                      |
|           | Décaissé | 23 000 | 0       | 23 000  |                          |
| Troisième | Approuvé | 20 000 | 50 000  | 70 000  | 100                      |
|           | Décaissé | 20 000 | 50 000  | 100 000 |                          |

| Tranche   |          | PNUE          | ONUDI          | Total          | Taux de décaissement (%) |
|-----------|----------|---------------|----------------|----------------|--------------------------|
| Quatrième | Approuvé | 21 000        | 0              | 21 000         | 87                       |
|           | Décaissé | 18 280        | 0              | 18 280         |                          |
| Total     | Approuvé | <b>89 000</b> | <b>100 000</b> | <b>189 000</b> | <b>98</b>                |
|           | Décaissé | <b>86 280</b> | <b>100 000</b> | <b>186 280</b> |                          |

\* Dont 2 380 \$ US retournés à la 81<sup>e</sup> réunion.

#### Plan de mise en œuvre pour la cinquième et dernière tranche du PGEH

10. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre juin 2020 et décembre 2021 :
- (a) Deux ateliers de formation pour 40 préposés aux douanes et agents d'application de la loi sur les problèmes du Protocole de Montréal, les règlements SAO et les autres législations relatives aux problèmes d'ozone, et l'identification des SAO (PNUE) (6 000 \$ US) ;
  - (b) Deux sessions de formation sur les bonnes pratiques d'entretien de réfrigération pour 60 techniciens de réfrigération et de climatisation en vue d'une certification (PNUE) (10 000 \$ US) ; et
  - (c) Poursuite de la mise en œuvre de la surveillance des activités du PGEH (PNUE) (5 000 \$ US pour un consultant national).

### **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**

#### **OBSERVATIONS**

##### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la quatrième tranche du PGEH

##### *Cadre juridique*

11. Le gouvernement de la Sierra Leone a déjà émis des quotas d'importation de HCFC pour 2020 à hauteur de 0,56 tonne PAO (10,18 tm), ce qui est inférieur au niveau maximum autorisé de consommation de 1,09 tonne PAO dans le cadre du Protocole de Montréal.

12. En ce qui concerne la recommandation du rapport de vérification pour améliorer l'efficacité de la surveillance du programme d'octroi de permis proposé avec la quatrième tranche<sup>3</sup>, le PNUE a confirmé que le gouvernement de la Sierra Leone a développé et mis en œuvre le système électronique (ECAS) constituant une plate-forme en ligne pour l'enregistrement des importateurs et la demande de permis et de quotas d'importation. La fourniture d'identificateurs de réfrigérant supplémentaires (recommandée par le vérificateur) sera incluse dans la demande de la phase II du PGEH.

##### *Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération*

13. Sur demande d'informations supplémentaires relatives au programme de certification des techniciens, le PNUE a indiqué que la certification des techniciens de réfrigération et de climatisation est une exigence statutaire stipulée dans le règlement SAO de 2011 mis à jour. Par conséquent, tous les techniciens doivent être formés et certifiés par l'autorité compétente de l'Agence de protection de l'environnement. Cependant, le pays n'a pas limité l'accès aux HCFC uniquement aux techniciens certifiés.

<sup>3</sup> Paragraphe 5 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/83/35

14. Au moment de l'approbation de la quatrième tranche de la phase I, un centre d'excellence était complètement fonctionnel et utilisé pour la formation des techniciens, alors que les sites pour l'installation des deux autres centres posaient des problèmes. À ce titre, le Secrétariat a demandé si une solution à long terme de locaux permanents pour ces centres avait été identifiée. Le PNUE a répondu qu'un seul centre (l'Institut technique du gouvernement Kissy Dockyard Freetown) était complètement équipé et opérationnel, et que la plupart des programmes de formation étaient dispensés dans ce centre. Un site permanent supplémentaire a été identifié dans la province de l'Est, à l'Eastern Polytechnic College. L'Unité nationale de l'ozone, avec l'aide de l'ONUDI, continuera à travailler pour rendre les deux autres centres complètement opérationnels.

15. La date d'achèvement de la phase I est le 31 décembre 2021, comme établi au paragraphe 14 de l'Accord.

#### Mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes<sup>4</sup>

16. Le Secrétariat a noté que le gouvernement de la Sierra Leone met déjà en œuvre la politique sur l'intégration des questions de genre. Pendant la quatrième tranche, le gouvernement et le PNUE ont formé 17 préposés aux douanes (soit 28 pour cent de l'ensemble des préposés formés). L'unité nationale de l'ozone effectuera un suivi du genre lors des formations des préposés aux douanes et des techniciens de réfrigération, dans le cadre du programme de renforcement de la capacité, lors des activités de vulgarisation et de la distribution d'outils et d'équipements, et des indicateurs spécifiques seront communiqués dans le cadre des tranches de la phase II du PGEH.

#### Durabilité de l'élimination des HCFC

17. Le gouvernement de la Sierra Leone a intégré les problèmes du Protocole de Montréal, surtout ceux associés aux règlements SAO, dans la formation régulière des préposés aux douanes et des agents d'application de la loi, améliorant ainsi leur capacité à surveiller et contrôler les importations et à empêcher le commerce illégal des SAO. La mise en œuvre de l'ECAS et la coordination du système avec le Département des douanes améliorera encore la mise en application du programme d'octroi de permis et de quotas en place. La durabilité de la formation des techniciens est soutenue par le programme de certification en place, ainsi que par l'assistance technique fournie par le centre d'excellence. Avec ces mesures, le gouvernement devrait être capable de parvenir à une élimination durable des HCFC dans le pays.

#### Conclusion

18. Le gouvernement de la Sierra Leone a un programme d'octroi de permis et de quotas opérationnel, qui a joué un rôle actif dans le contrôle des importations de HCFC. La consommation de HCFC pour 2019 de 0,56 tonne PAO a été inférieure de 67 pour cent et 63 pour cent, respectivement, à la référence de HCFC et au niveau autorisé dans le cadre de l'Accord entre le gouvernement et le Comité exécutif. Des recommandations ont été mises en œuvre depuis la vérification précédente. La capacité des préposés aux douanes et des agents d'application de la loi, ainsi que des techniciens d'entretien de réfrigération, a augmenté grâce à la poursuite de la formation de ces intervenants, conjointement à un programme de certification des techniciens. La mise en œuvre de toutes les activités se déroule correctement, et le projet a déclaré un décaissement de 87 pour cent pour la tranche précédente et un taux de décaissement global supérieur à 98,5 pour cent pour l'ensemble du financement approuvé pour toutes les tranches.

---

<sup>4</sup> La Décision 84/92(d) exigeait des agences bilatérales et de mise en œuvre l'application de la politique opérationnelle sur l'intégration des questions de genre tout au long du cycle du projet.

**RECOMMANDATION**

19. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport progressif sur la mise en œuvre de la quatrième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de la Sierra Leone. Il recommande aussi l'approbation globale de la cinquième et dernière tranche de la phase I du PGEH de la Sierra Leone, et du plan correspondant de mise en œuvre de la tranche de 2020 – 2021, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous :

|     | <b>Titre du projet</b>   | <b>Financement du projet (\$ US)</b> | <b>Coûts d'appui (\$ US)</b> | <b>Agence de mise en œuvre</b> |
|-----|--|--------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| (a) | Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, cinquième tranche) | 21 000                               | 2 730                        | PNUE                           |